

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DEVE 17 Subventions (31 590 euros) à quatorze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement de Paris en date du 15 avril 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris en date du 11 avril 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver une subvention de la Ville de Paris à quatorze associations responsables de jardins partagés dans Paris, dans le cadre d'un appel à projets.

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros à l'association Des Jardiniers du 3^{ème}, 39 rue de Bretagne 75003 Paris.

Article 2 : Une subvention de 1 800 euros à l'association Pouce On Plante, 45 boulevard Ménilmontant 75011 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 800 euros à l'association du Quartier Saint-Bernard, 16 rue Charles Delescluze 75011 Paris.

Article 4 : Une subvention de 2 200 euros à l'association Entr'Aide à Domicile aux Personnes Agées, 41 rue des Périchaux 75015 Paris.

Article 5 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association HALAGE, 6 rue Arnold Géraux 93450 Ile-Saint-Denis.

Article 6 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Vert à Soi, 15 rue Ramey 75018 Paris.

Article 7 : Une subvention de 4 000 euros à l'association ECObox, 8 Impasse de la Chapelle 75018 Paris.

Article 8 : Une subvention de 1 800 euros à l'association Régie de Quartier Nord du 19^{ème}, 234 rue de Crimée 75019 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 190 euros à l'association Jardin Saint-Serge, 20 rue Carducci 75019 Paris.

Article 10: Une subvention d'un montant de 800 euros à l'association Génération Citoyenne du 19^{ème}, 144 boulevard de la Villette 75019 Paris.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Jaurès Petit Pantin (J2P), 32 rue Petit 75019 Paris.

Article 12 : Une subvention de 4 000 euros à l'association Multi'Colors, 2 square d'Amiens 75020 Paris.

Article 13 : Une subvention de 600 euros à l'association Le 56, 56 rue Saint Blaise 75020 Paris.

Article 14 : Une subvention de 4 400 euros à l'association Leroy Sème, MDA 20 Boite 98 1-3 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris.

Article 15 : La dépense correspondante d'un montant de 31 590 euros sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.